

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

# **RÉUNION DU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Présents: MM. Lacour – Febvay- Gomes – Plassart- Da Mata – Letellier.

#### À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## **SECURITÉ**

#### Article 3.4

## LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

#### Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

#### La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

### Ville de JOUY LE MOUTIER: NNI 953230202 et 953230203

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 13 septembre 2025 à 14 h30 au Stade DES MERISIERS 2 et 3, rue Claude DEBUSSY, pour classement de l'installation.

#### Ville de ARGENTEUIL: NNI 950180102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 16 octobre 2025 à 21h00, au Stade du MARAIS 2, 51, avenue du PARC, pour classement de l'éclairage.



# **DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL**



## **RAPPEL**

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.